



ECHELON RÉGIONAL (PACA)

RÈGLEMENT DE LA COMPETITION

Document de référence : Règlements sportifs fédéraux (Saison 2012 – 2013)

Article 1 - Conditions de participation

Le championnat de France vétérans est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

La présentation de la licence est obligatoire.

Article 2 - Echelons

Cette épreuve se déroule en trois échelons : national, régional, départemental.
Chaque échelon comporte huit catégories.

DAMES

- 1^{ère} catégorie âgées de plus de 40 ans
- 2^{ème} catégorie âgées de plus de 50 ans
- 3^{ème} catégorie âgées de plus de 60 ans
- 4^{ème} catégorie âgées de plus de 70 ans

MESSIEURS

- 1^{ère} catégorie âgées de plus de 40 ans
- 2^{ème} catégorie âgées de plus de 50 ans
- 3^{ème} catégorie âgées de plus de 60 ans
- 4^{ème} catégorie âgées de plus de 70 ans

Article 3 - Droits d'inscription – Facturation aux clubs

Le droit d'inscription est de **10 €** pour tout joueur licencié désirant participer au Championnat de France Vétérans. Les factures seront directement envoyées aux clubs.

Article 4 – Formule de compétition

Dans chaque catégorie, les joueurs sont répartis en poules de quatre joueurs.
Chaque poule qualifie deux joueurs pour le tableau final avec élimination directe.

Les 3^o et 4^o de chaque poule joueront la "consolante".

Les parties se jouent au meilleur des 5 manches.



Article 5 – Nombre de qualifiés du niveau départemental (Tableau Principal)

Le nombre de joueurs qualifiés pour participer au niveau régional (PACA) est fixé par les tableaux ci-dessous.

DAMES

Département	Catégorie	V1	V2	V3	V4
04 - Alpes de Haute Provence		1	1	1	1
05 - Hautes-Alpes		1	1	1	1
06 - Alpes Maritimes		8	8	8	8
13 - Bouches du Rhône		8	8	8	8
83 - Var		8	8	8	8
84 - Vaucluse		6	6	6	6

MESSIEURS

Département	Catégorie	V1	V2	V3	V4
04 - Alpes de Haute Provence		1	1	1	1
05 - Hautes-Alpes		1	1	1	1
06 - Alpes Maritimes		8	8	8	8
13 - Bouches du Rhône		8	8	8	8
83 - Var		8	8	8	8
84 - Vaucluse		6	6	6	6

Article 6 – Arbitrage

Le joueur ne jouant pas est tenu d'arbitrer la rencontre de sa poule ou celle que lui indique le juge arbitre.

Article 7

Les balles ne seront pas fournies par les organisateurs.

Article 8

Les engagements devront parvenir le **24 janvier 2013 à 20h00** dernier délai.

Article 9

Les frais d'inscription seront réclamés aux clubs sur leur prochaine facture.



Article 10 : Toute réclamation sportive, sera traitée par la Commission Sportive Régionale de la PACA et devra être transmise à l'attention du Président de la Commission Sportive, par courriel à l'adresse e-mail suivante : sportive@tennisdetablepaca.fr

Article 11 : Le fait de s'inscrire implique l'acceptation du présent règlement.

Inscriptions : Les inscriptions sont prises auprès des responsables d'épreuves ou par les clubs.

Adresse générale pour toutes les inscriptions : veterans@tennisdetablepaca.fr

RESPONSABLE(S) DE L'EPREUVE : LIGUE PACA

Pour toute question complémentaire vous pouvez contacter :

Frank CUSSY Frank.Cussy@tennisdetablepaca.fr Mob : 06.20.02.46.56	Martin BONELLI Mob : 06.15.88.90.77
--	--